

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le
Conseil Communautaire
Article L 5211-9 du CGCT

DP 35_22

Objet : Attribution du marché de travaux : Travaux de réseaux pour la pompe à chaleur de la STEP sur la commune d'Arâches-la-Frasse, n°T-PA-2022-19

Le Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique prévoyant la passation d'un marché public selon une procédure adaptée.

Vu la délibération n° DEL2020_33 en date du 24 juillet 2020 donnant délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des marchés de travaux inférieurs ou égal à 90 000 €.

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux pour la pompe à chaleur sur les effluents de la STEP sur la commune d'Arâches-la-Frasse.

Afin de mener à bien ce projet, un marché public de travaux a été lancé avec l'assistance d'un bureau d'étude IMB.

Un avis d'appel public à la concurrence sous forme de demande de devis a été publié sur le profil acheteur MP74.ff le 12 juillet 2022. La date limite de remise des offres a été fixée au 1^{er} aout 2022 à 12h00.

Les critères d'attribution du marché sont classés et pondérés de la façon suivante :

- Prix : 60 %
- Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 40 %

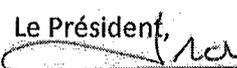
Une seule offre a été déposée par l'entreprise NEO TP et a été jugée recevable. Après analyse, celle-ci est conforme au CCTP ainsi qu'à l'estimation financière. Le maître d'œuvre IMB propose donc d'attribuer le présent marché à l'entreprise NEO TP.

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché à l'entreprise NEO TP domiciliée 196 Route de la Plagne 74110 Morzine comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant global de 44 421,00 € HT soit 53 305,20 € TTC.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes et un extrait en sera affiché à la porte de la 2CCAM.

Fait à Cluses, le 01 septembre 2022

Le Président,

Jean Philippe MAS



« Certifié exécutoire » - 5 SEP. 2022
Télétransmis le : - 5 SEP. 2022
Publié ou notifié le : - 5 SEP. 2022
Le Directeur Général des Services, Arnaud DEBRUYNE